

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 30 JANVIER 2023

-ENQUETE PUBLIQUE : PLUIH-

Nous vous informons que le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUIH) réalisé par la Communauté de Communes Terres Toulousaises est soumis, à une enquête publique **entre le 8 février et le 17 mars 2023**.
Un Commissaire enquêteur recueillera vos avis en **Mairie de Chaudeney** :
- le vendredi 17 février 2023 de 14H à 17H.

**-DIAGNOSTIC PAR HELICOPTERE DES RESEAUX
ELECTRIQUES PAR ENEDIS-**

Entre le 30 janvier et le 25 février 2023, ENEDIS fait intervenir la société JET SYSTEMS Hélicoptères pour réaliser des survols en hélicoptère sur la commune dans le cadre de l'entretien et la modernisation des réseaux aériens de distribution d'électricité 20 000 volts.

Assemblée Générale de l'Association des DONNEURS DE SANG

Pour information, veuillez noter la date de l'Assemblée Générale de l'association des **DONNEURS DE SANG** de la Boucle de la Moselle le :

SAMEDI 4 FEVRIER 2023 de 10h à 12h

A L'EXTENSION de la SALLE DES FETES de CHAUDENEY

-DECLARATION RECONNAISSANCE SECHERESSE 2022-

La commune de Chaudeney a effectué la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022 à la Préfecture de Nancy.
Les habitants éventuellement concernés devront venir en mairie s'inscrire afin de leur transmettre l'arrêté préfectoral dès que la commission l'aura signé (mai/juin 2023). Ce document sera à transmettre à votre assurance avec votre déclaration.

Le Maire, E. PAYEUR

T.S.V.P. → → → → → → → → → → → → → → → →

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 30 JANVIER 2023

-FERMETURE MAIRIE -

La Mairie sera fermée au public les :

- **Lundi/mardi : 6/7 février**
- **Lundi/mardi : 13/14 février**

Seule la permanence des élus (18H00 à 19H00) la semaine du 6 au 10 février 2023 sera maintenue.

Pour toutes urgences contacter le Maire ou ses Adjointes.

RAPPELS

LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir retirer ce « **pass-notaires** » à la **Mairie** que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dès leurs 16 ans. Se munir du livret de famille.**

Le Maire
E. PAYEUR

T.S.V.P. → → → → → → → → → → → → → → → →